

Communiqué de presse

Hausse de la TVA des services à la personne (SAP)

**Plus de 2 300 chefs d'entreprises des SAP
se sont mobilisés à l'appel de la FESP et du SESP**

En annonçant une hausse de la TVA applicable sans distinction et sans délai aux secteurs de la restauration, du bâtiment et des services à la personne, le gouvernement réalisait un amalgame qui aura obligé les chefs d'entreprise du SAP, leurs salariés et les Français bénéficiaires des services à réagir.

Avec plus de 2 300 signatures de chefs d'entreprise recueillies en quelques semaines, la pétition lancée conjointement par la FESP et le SESP en novembre dernier, alors que se déroulaient les discussions relatives au débat budgétaire, aura été un engagement sans précédent pour la défense de l'activité et des emplois du secteur.

La décision de lancer une pétition aura fait suite aux nombreux rendez-vous des dirigeants des deux organisations représentatives des entreprises de SAP auprès des ministres concernés et des parlementaires.

Programmée dès la fin du mois d'août dans la foulée de l'annonce par le Premier Ministre, François FILLON¹, d'un relèvement de la TVA pour certaines activités économiques, cette série de rendez-vous s'est vite avérée indispensable pour présenter et expliquer les différentes réalités vécues sur le terrain par les entreprises selon leurs métiers et activités : discriminations des entreprises en faveur d'autres cadres juridiques notamment associatifs, difficultés de trésorerie, tensions sur le recrutement, etc.

La pétition est venue renforcer l'action de la FESP et du SESP en démontrant la mobilisation des entreprises et leur détermination à préserver les conditions de développement d'un secteur dont la structuration, commencée en 2006, n'est pas terminée. Ainsi, a-t-il été nécessaire de rappeler que les efforts des entreprises a permis de créer plus de 450 000 emplois en équivalent temps plein en cinq ans, tout en investissant par exemple dans la négociation de la future convention collective nationale ou encore dans la création d'unité de formation par alternance (UFA)².

.../...

¹ Allocution du 25 août 2011.

² La FESP a inauguré en septembre 2011 la création de 20 CFA/UFA spécialisés SAP sur l'ensemble du territoire : <http://www.fesp.fr/actualite/cfa-deja-plus-de-500-jeunes-en-formation>

Une TVA à 5,5 % sauvegardée pour les services aux personnes âgées dépendantes

La mobilisation a permis de maintenir l'ensemble des vingt-et-uns métiers dans le cadre du crédit d'impôt, et du taux de TVA réduit à 5,5 % pour les services rendus auprès des personnes handicapées et des personnes âgées en situation de perte d'autonomie.

Ce succès ne doit pas, pour autant, occulter le relèvement à 7 % du taux de TVA pour les autres activités des SAP, à l'instar de ce qui a été voté pour d'autres secteurs économiques tels la restauration et le bâtiment. La FESP et le SESP ont fait savoir au gouvernement l'aspect doublement contreproductif de cette hausse.

Alors que la TVA ne s'applique qu'aux entreprises, son augmentation renforce mécaniquement l'inégalité de traitement face à l'impôt des acteurs intervenant auprès des personnes. Ce handicap spécifique aux entreprises hypothèque leur pérennité dans un environnement économique déjà très tendu et un contexte concurrentiel discriminant face aux acteurs associatifs et dégradé face à l'intérêt pour les bénéficiaires de service à recourir au travail au noir.

A ce premier aspect contreproductif pour le développement de l'activité s'ajoute l'absence de discernement dans l'application de la hausse à des secteurs présentant des structures d'activité et d'emploi très différentes. Le bilan très positif des créations d'emplois propre au seul secteur des SAP mérite mieux qu'une hausse de TVA et son appréhension une plus grande attention qu'un simple amalgame avec des activités ne partageant ni le même recul historique ni les mêmes contraintes.

La FESP et le SESP rappellent qu'il serait simpliste, et malheureusement erroné, de déduire du nombre des embauches du secteur que celui-ci est hors d'atteinte de la crise. Dans leur grande majorité de création encore récente, les entreprises de SAP sont loin d'avoir atteint leur vitesse de croisière en termes d'activité et d'emploi. L'Acosse aura relevé pour la première fois en 2011, une baisse d'activité du secteur sur le premier trimestre alors que, selon le Conseil d'analyse stratégique, plus d'un million d'emplois resteraient à y créer.

Les enjeux de société de 2012 touchent au quotidien des Français que ce soit en termes d'accompagnement de la dépendance des personnes handicapées et âgées, de lutte contre le décrochage scolaire, de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, d'égalité entre les hommes et les femmes...

Dans un récent courrier transmis aux membres de la FESP et aux adhérents des syndicats affiliés à la fédération, le président Maxime AIACH souligne que l'ambition des SAP « est porteuse de mieux être pour les Français, de dynamique économique et de développement de l'emploi. Elle est synonyme pour beaucoup d'insertion dans le monde de l'emploi et de valorisation du parcours professionnel. Elle est le gage pour tous de la qualité des services rendus aux Français. »

Pour relever ce défi, la FESP et le SESP proposeront dès les prochaines semaines aux pouvoirs publics la réalisation d'un cadre conventionnel et pluriannuel d'objectifs concertés permettant de sécuriser notre cadre fiscal tout en valorisant les efforts qualitatifs et d'emplois de nos entreprises et employeurs.

L'appel à pétitionner sur le site de la FESP : <http://www.fesp.fr/actualite/la-hausse-de-la-tva-detruirait-lemploi-des-services-la-personne>

Contact presse FESP : 01 53 85 40 80